

Délibération N° 20260625-03

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sylvain SALIGOT, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, Viviane TORNE, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON, Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Jean-François RABAUD donnant procuration à Viviane TORNE
Mélissa PUJO-MENJOUET donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET
David MAPPA donnant procuration à Aurore VILLE
Etienne LAY

Secrétaire de séance : M. David LAFFAILLE

Objet : SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire explique que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a adressé une demande de subvention auprès de la Mairie afin de participer aux frais de fonctionnement. Pour l'année 2026, le montant de la participation de la commune est de 100€ car il n'y a qu'un seul apprenti campanois actuellement en formation.

Il est proposé d'octroyer 100€ pour les frais de fonctionnement de la CMA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Article Unique** : de verser 100€ à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour l'année 2026.

Date affichage : 02/07/2026

Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

